

RAPPORT D'ACTIVITES DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE

SEPTEMBRE 2016- AOUT 2017.

Approuvé le 27 mars 2018

1. BASE LEGALE

1° Les articles 6, 7, 107 et 149 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée à ce jour ;

2° L'arrêté royal du 3 novembre 2001 relatif au Conseil fédéral de police (*M.B.*, 20.11.2001), modifié par les arrêtés royaux du 16 mai 2004 (*M.B.*, 28.05.2004) et 3 décembre 2006 (*M.B.*, 20.12.2006) ;

3° L'arrêté royal du 26 octobre 2001 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police, modifié par l'arrêté royal du 16 mai 2004 (*M.B.*, 28.05.2004) et l'arrêté royal du 13 février 2007 (*M.B.*, 5.03.2007) ;

4° L'arrêté royal du 10 février 2008 portant désignation de certains membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 11.03.2008) ;

5° L'arrêté royal du 28 décembre 2011 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 30.12.2011) ;

6° L'arrêté royal du 3 octobre 2012 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 15.10.2012) ;

7 L'arrêté royal du 15 décembre 2013 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 10.01.2014) ;

8 L'arrêté royal du 29 juin 2014 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 17.07.2014) ;

9° L'arrêté royal du 12 juillet 2015 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 27.07.2015) ;

10° L'arrêté royal du 8 juin 2016 portant renouvellement des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 11.07.2016) ;

11° L'arrêté royal du 21 juillet 2016 portant désignation des membres du Conseil fédéral de police (*M.B.*, 10.08.2016).

2. COMPOSITION DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE AU COURS DE LA PERIODE CONCERNEE

<u>Art. 6, LPI.</u>	<u>Titulaire au cours de la période concernée</u>	<u>Date du remplacement</u>
1° un président	Willy BRUGGEMAN	

2° a) un représentant du ministre de l'Intérieur	Bart RAEYMAEKERS Eddy BAELEMANS	24 janvier 2017
2° b) un représentant du ministre de la Justice	Kristof DE PAUW (SAT Justice) Bart DOMBRET (SAT Justice)	1 ^{er} mars 2017
3° un procureur général	Ignacio DE LA SERNA	
4° un gouverneur	Lodewijk DE WITTE	
5° le procureur fédéral	Frédéric VAN LEEUW	
6° un procureur du Roi	Anne-Marie GEPTS	
7° un juge d'instruction	Isabelle PANOU	
8° trois bourgmestres	Anne BARZIN WIM DRIES Philippe PIVIN	
9° le commissaire général de la police fédérale	Catherine DE BOLLE	
10° un chef de corps de la police locale	Marc GARIN	
Secrétaire (SAT Intérieur)	Carine VANDEVELDE	

Au cours de cette période d'activités :

- le CDP Kristof DE PAUW, DG SAT Justice a été désigné au Comité P et a été remplacé par le CDP Bart DOMBRET ;
- Monsieur Bart RAEYMAEKERS, Cabinet Intérieur, a été désigné comme directeur du centre de crise au SPF INT et a été remplacé par Monsieur Eddy BAELEMANS.
- Mme MARTENS du Parquet général de Mons a pris sa pension fin 2016 et a été remplacée par Mme Ingrid GODART.

3. LES COMPETENCES DU CONSEIL FEDERAL DE POLICE

Les missions légales du Conseil Fédéral de police sont les suivantes:

1° évaluation globale du fonctionnement et de l'organisation de la police fédérale et des services de police locale ;

2° émettre un avis concernant le projet de plan national de sécurité ;

3° évaluer régulièrement l'exécution du plan national de sécurité ;

4° émettre des avis aux ministres de l'Intérieur et de la Justice ;

5° émettre un avis au sujet de la désignation et du renouvellement du mandat du commissaire général et des directeurs généraux de la police fédérale. Concernant l'inspecteur général, il convient de signaler que, depuis la loi 15 mai 2007 sur l'Inspection générale et portant dispositions diverses relatives au statut de certains membres des services de police, et plus particulièrement son article 28 qui a abrogé l'article 149 de la LPI, le Conseil Fédéral ne dispose plus d'une compétence d'avis relative à l'AIG.

6° Dans leur circulaire du 1er décembre 2006 relative aux tâches administratives de la police locale, les ministres de l'Intérieur et de la Justice ont chargé le Conseil Fédéral de police d'un rôle stimulant concernant l'application (et l'évaluation biennale) de cette circulaire.

4. APERCU DES ACTIVITES PENDANT LA PERIODE CONCERNEE

Le Conseil Fédéral de police s'est réuni les 6 septembre 2016, 22 novembre 2016, 24 janvier 2017, 25 avril 2017 et le 20 juin 2017.

Le Conseil a :

- envoyé à l'attention des Ministres JAMBON et GEENS un courrier en date du 12 septembre 2016 relatif à la prolongation de mandat de la Commissaire générale, Mme Catherine DE BOLLE.
- envoyé à l'attention des Ministres JAMBON et GEENS un courrier en date du 28 septembre 2016 relatif à la situation de la police intégrée, structurée à deux niveaux reprenant divers points d'attention ; Le Ministre JAMBON y a répondu par courrier du 17 février 2017.
- envoyé à l'attention du Ministre JAMBON en date du 3 mai 2017 un premier courrier relatif à l'avis du Conseil fédéral de police sur la création du DAB pour lequel le Ministre avait en date du 31 mars 2017 sollicité l'avis du Conseil fédéral de police.

En outre, le Conseil Fédéral de police :

- a examiné le rapport de la cour des Comptes concernant les HYCAP qui a donné lieu au courrier adressés aux Ministres JAMBON et GEENS du 28 septembre 2016 ;
- a reçu l'avis de la commission de sélection sur la prolongation du mandat de la Commissaire générale, Mme Catherine DE BOLLE et a remis un avis favorable ;
- a été informé qu'il faudra désigner un nouveau DGA ;

- a discuté de la problématique DIRCO-DIRJUD qui devra encore être approfondi ultérieurement par le Conseil Fédéral de police ;
- a pris note des attentes des bourgmestres quant à l'impact financier et l'organisation des zones de police suite aux décisions du gouvernement fédéral ;
- a pris connaissance du suivi et des recommandations générales de la commission parlementaire ' Attentats' ;
- a reçu une actualisation de l'image policière nationale de sécurité ;
- a été informé que la circulaire MFO2 est en cours de révision ;
- a reçu une information quant au suivi de la note cadre sécurité intégrale ;
- a approuvé le rapport annuel période 'septembre 2015-août 2016' ;
- a été informé que la procédure relative à la nomination d'un nouveau DGAIG et d'un nouveau adjoint suit son cours ;
- a été saisi par la CPPL de la problématique du mandat européen ;
- a suivi le dossier PNS quant à son évaluation;
- a été informé de la problématique de la signature électronique.

- Experts consultés par le Conseil au cours de la période d'activités:

- Anne LAEVEENS - SPF Int DGSP
- Marie-Claude MARTENS- Justice- Parquet général de Mons
- Aurore SONON - CG
- Hilde VANDEVOORDE- Magistrate fédérale
- Claude FONTAINE – DGJ
- Paul PUTTEMAN- DGR
- Marco VAN LAERE- Police Fédérale
- Eric UYTTERSROT- AIG
- Ingrid GODART- Justice- Parquet général de Mons
- Eddy DE RAEDT- Police fédérale- DGJ
- Véronique STIPPELMANS- police fédérale
- Sara SEGAERT – Conseiller auprès du Cabinet de la Sécurité et de l'Intérieur

Bruxelles le, 27 mars 2018

La secrétaire,

Carine VANDEVELDE